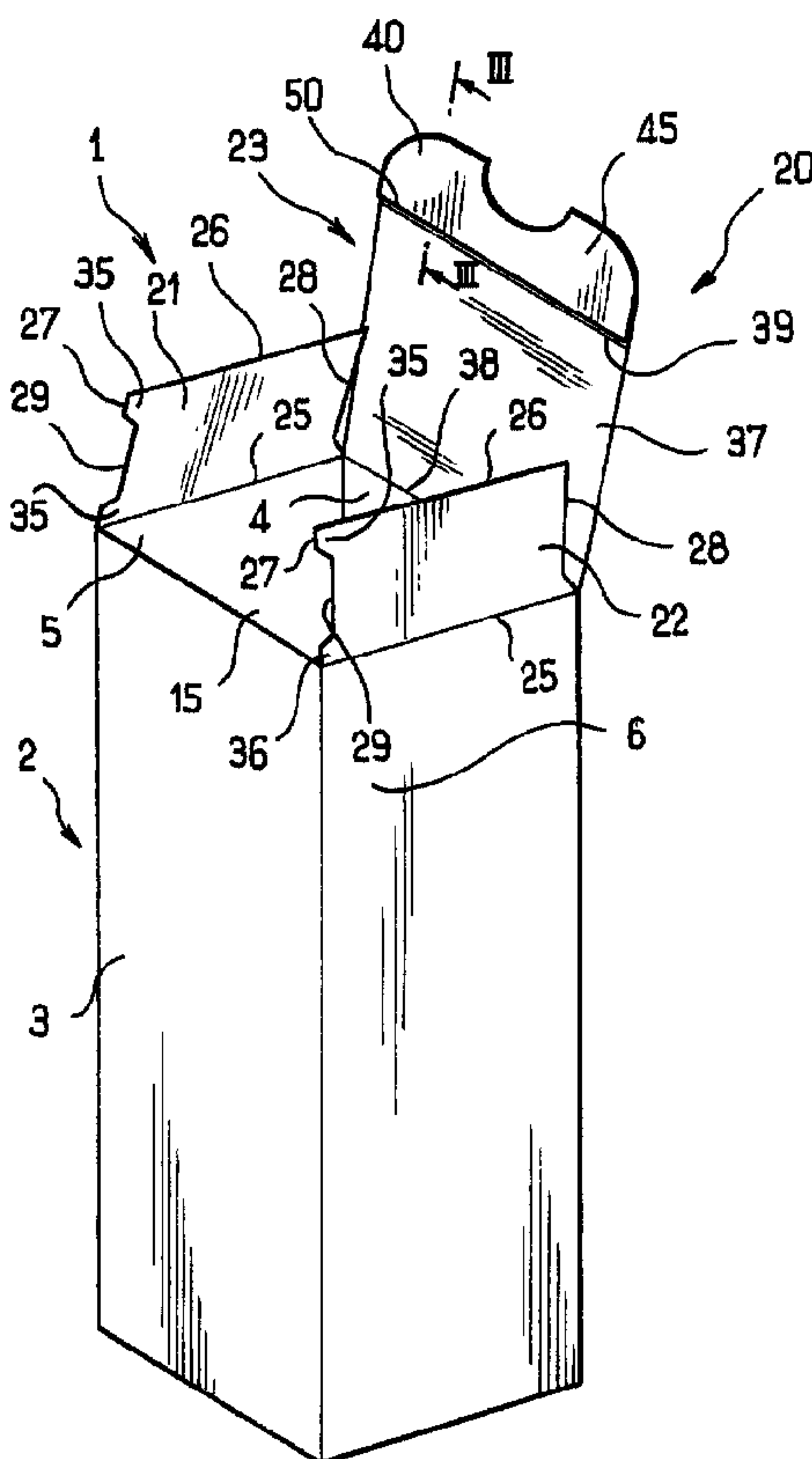




(22) Date de dépôt/Filing Date: 2000/07/07  
 (41) Mise à la disp. pub./Open to Public Insp.: 2001/01/09  
 (45) Date de délivrance/Issue Date: 2005/10/18  
 (30) Priorité/Priority: 1999/07/09 (99 08 953) FR

(51) Cl.Int.<sup>7</sup>/Int.Cl.<sup>7</sup> B65D 5/08  
 (72) Inventeurs/Inventors:  
 FRENOIS, CHRYSTEL, FR;  
 RENAULT, PHILIPPE, FR  
 (73) Propriétaire/Owner:  
 L'OREAL, FR  
 (74) Agent: ROBIC

(54) Titre : BOITE A FERMETURE RENFORCEE  
 (54) Title: CONTAINER WITH REINFORCED CLOSURE



(57) Abrégé/Abstract:

Boîte (1) comportant un corps (2) comprenant un panneau avant (3) et un panneau arrière (4) reliés par deux panneaux latéraux (5,6), les panneaux latéraux et les panneaux avant et arrière étant réalisés par pliage d'un matériau en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture (15) et un dispositif de fermeture associé (20), ce dispositif de fermeture (20) comportant deux volets latéraux (21,22) réalisés chacun par pliage dans le prolongement d'un panneau latéral (5,6), chaque volet latéral ayant un bord avant (27) situé du côté du panneau avant (3), le dispositif de fermeture (20) comportant également un rabat (23) formé dans

**(57) Abrégé(suite)/Abstract(continued):**

le prolongement du panneau arrière (4), ce rabat (23) comprenant une partie formant couvercle (37) à rabattre sur les volets latéraux (21,22) et une languette (40) destinée à être insérée entre le panneau avant (3) et le bord avant (27) des volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette (40) ayant une face intérieure (45) située en regard du panneau arrière (4) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette (40) comportant, du côté de sa face intérieure, au moins une surface formant butée (50) propre à faire saillie sous les volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, boîte caractérisée par le fait que chaque volet latéral (21, 22) comporte sur son bord avant (27) une découpe (29) facilitant l'insertion de la languette (40) entre le panneau avant (3) et les volets latéraux (21,22).

**ABREGE**

Boîte (1) comportant un corps (2) comprenant un panneau avant (3) et un panneau arrière (4) reliés par deux panneaux latéraux (5,6), les panneaux latéraux et les panneaux avant et arrière étant réalisés par pliage d'un matériau en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture (15) et un dispositif de fermeture associé (20), ce dispositif de fermeture (20) comportant deux volets latéraux (21,22) réalisés chacun par pliage dans le prolongement d'un panneau latéral (5,6), chaque volet latéral ayant un bord avant (27) situé du côté du panneau avant (3), le dispositif de fermeture (20) comportant également un rabat (23) formé dans le prolongement du panneau arrière (4), ce rabat (23) comprenant une partie formant couvercle (37) à rabattre sur les volets latéraux (21,22) et une languette (40) destinée à être insérée entre le panneau avant (3) et le bord avant (27) des volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette (40) ayant une face intérieure (45) située en regard du panneau arrière (4) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette (40) comportant, du côté de sa face intérieure, au moins une surface formant butée (50) propre à faire saillie sous les volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, boîte caractérisée par le fait que chaque volet latéral (21, 22) comporte sur son bord avant (27) une découpe (29) facilitant l'insertion de la languette (40) entre le panneau avant (3) et les volets latéraux (21,22).

Boîte à fermeture renforcée

La présente invention concerne une boîte, plus particulièrement une du type comportant un corps de section carrée ou rectangulaire comprenant un panneau avant et un panneau arrière reliés par deux panneaux latéraux, les panneaux avant et arrière et les  
5 panneaux latéraux étant réalisés par pliage d'un matériau en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture et un dispositif de fermeture associé.

On connaît par le brevet européen EP-B1-0 318 750 une boîte dans laquelle le dispositif de fermeture comporte d'une part deux volets latéraux réalisés par pliage dans le prolongement chacun d'un panneau latéral, chaque volet latéral ayant un bord  
10 avant situé du côté du panneau longitudinal avant, et d'autre part un rabat comprenant une partie formant couvercle destiné à être rabattue sur les volets latéraux et réalisée par pliage dans le prolongement du panneau arrière. Ce rabat comporte en outre une languette réalisée par pliage dans le prolongement de la partie formant couvercle. Cette dernière présente ainsi une extrémité reliée au panneau arrière et une extrémité reliée à  
15 la languette. Lors de la fermeture, la languette est destinée à être insérée entre le panneau avant et le bord avant des volets latéraux.

Pour assurer une fermeture renforcée, une fente est réalisée au niveau de l'extrémité distale de la partie formant couvercle et les volets latéraux sont agencés pour se superposer avant la mise en place du rabat et comportent des dents destinées à  
20 s'engager dans la fente précitée lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture.

Un tel dispositif de fermeture renforcée n'est pas entièrement satisfaisant sur le plan esthétique du fait que la fente réalisée au niveau de l'extrémité distale de la partie formant couvercle reste apparente une fois la boîte fermée. Ainsi ce dispositif ne  
25 convient pas pour fermer l'ouverture supérieure de la boîte, car la fente serait aisément visible par le consommateur lors de la présentation en rayon.

De plus, cette fente est susceptible de créer des amorces de déchirure.

Il existe donc un besoin pour disposer d'un dispositif de fermeture renforcé procurant à la boîte un aspect extérieur satisfaisant.

30 Un tel dispositif de fermeture renforcée doit rendre plus difficile l'ouverture de la boîte et empêcher par exemple qu'un consommateur puisse sans difficulté ouvrir la boîte, tester son contenu, puis refermer celle-ci.

On connaît par ailleurs par le modèle d'utilité DE-U-29620217 une boîte comportant un corps comprenant un panneau avant et un panneau arrière reliés par deux panneaux latéraux, les panneaux latéraux et les panneaux avant et arrière étant réalisés par pliage d'un matériau en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture et un dispositif de fermeture associé, ce dispositif de fermeture comportant deux volets latéraux réalisés chacun par pliage dans le prolongement d'un panneau latéral, chaque volet latéral ayant un bord avant situé du côté du panneau avant, le dispositif de fermeture comportant également un rabat formé dans le prolongement du  
10 panneau arrière, ce rabat comprenant une partie formant couvercle à rabattre sur les volets latéraux et une languette destinée à être insérée entre le panneau avant et le bord avant des volets latéraux lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette ayant une face intérieure située en regard du panneau arrière lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette comportant, du côté de sa face intérieure, au moins une surface formant butée propre à faire saillie sous les volets latéraux lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture.

Il existe un besoin pour améliorer une boîte de ce type, notamment afin de faciliter son montage.

20 L'invention répond à ce besoin.

Selon un premier mode de réalisation revendiquée, l'invention vise une boîte comportant un corps comprenant un panneau avant et un panneau arrière reliés par deux panneaux latéraux, les panneaux latéraux et les panneaux avant et arrière étant réalisés par pliage d'un matériau en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture et un dispositif de fermeture associé, ce dispositif de fermeture comportant deux volets latéraux réalisés chacun par pliage dans un prolongement d'un des panneaux latéraux, chaque volet latéral ayant une extrémité proximale, un bord distal et un bord avant situé du côté du panneau avant, le dispositif de fermeture comportant également un  
30 rabat formé dans un prolongement du panneau arrière, ce rabat comprenant une partie formant couvercle à rabattre sur les volets latéraux et une languette destinée à être insérée entre le panneau avant et le bord avant des volets latéraux lorsque le dispositif de fermeture est dans une configuration de fermeture, la languette ayant deux avancées

2a

avec une découpe entre elles et une face intérieure située en regard du panneau arrière lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette ayant une face intérieure du côté de laquelle se trouve au moins une surface formant butée propre à faire saillie sous les volets latéraux lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, chaque volet latéral comportant sur son bord avant une découpe facilitant l'insertion de la languette entre le panneau avant et les volets latéraux, chaque découpe définissant dans la région de chaque volet latéral adjacente à son bord distal et à son bord avant une première patte sous laquelle la surface formant butée est propre à venir en appui.

Selon un second mode de réalisation revendiquée, l'invention vise une boîte comportant un corps comprenant un panneau avant et un panneau arrière reliés par deux panneaux latéraux, les panneaux latéraux et les panneaux avant et arrière étant réalisés par pliage d'un matériau en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture et un dispositif de fermeture associé, ce dispositif de fermeture comportant deux volets latéraux réalisés chacun par pliage dans un prolongement d'un panneau latéral, chaque volet latéral ayant une extrémité maximale un bord distal et un bord avant situé du côté du panneau avant, le dispositif de fermeture comportant également un rabat formé dans un prolongement du panneau arrière, ce rabat comprenant une partie formant couvercle à rabattre sur les volets latéraux et une languette destinée à être insérée entre le panneau avant et le bord avant des volets latéraux lorsque le dispositif de fermeture est dans une configuration de fermeture, la languette ayant une face intérieure située en regard du panneau arrière lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette comportant, du côté de sa face intérieure, au moins une surface formant butée propre à faire saillie sous les volets latéraux lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la surface formant butée étant constituée par une surépaisseur du rabat, chaque volet latéral comportant sur son bord avant une découpe facilitant l'insertion de la languette entre le panneau avant et les volets latéraux, chaque découpe définissant dans la

2b

de chaque volet latéral adjacente à son bord distal et à son bord avant une première patte sous laquelle la surface formant butée est propre à venir en appui.

Selon un troisième mode de réalisation revendiquée, l'invention vise une boîte comportant un corps comprenant un panneau avant et un panneau arrière reliés par deux panneaux latéraux, les panneaux latéraux et les panneaux avant et arrière étant réalisés par pliage d'un matériau en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture et un dispositif de fermeture associé, ce

10 dispositif de fermeture comportant deux volets latéraux réalisés chacun par pliage dans le prolongement d'un panneau latéral, chaque volet latéral ayant une extrémité proximale, un bord distal et un bord avant situé du côté du panneau avant, le dispositif de fermeture comportant également un rabat formé dans le prolongement du panneau arrière, ce rabat comprenant une partie formant couvercle à rabattre sur les volets latéraux et une languette destinée à être insérée entre le panneau avant et le bord avant des volets latéraux lorsque le dispositif de fermeture est dans une configuration de fermeture, la languette ayant une face intérieure située en regard du panneau arrière lorsque le

20 dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette comportant, du côté de sa face intérieure, au moins une surface formant butée propre à faire saillie sous les volets latéraux lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la surface formant butée étant constituée par une partie repliée sur elle-même de la languette, chaque volet latéral comportant sur son bord avant une découpe facilitant l'insertion de la languette entre le panneau avant et les volets latéraux, chaque découpe définissant dans la région de chaque volet latéral adjacente à son bord distal et à son bord avant une première patte sous laquelle la surface formant butée est propre à venir en appui.

Tel que précédemment indiqué, la boîte selon le premier mode de

30 réalisation de l'invention se caractérise par le fait que chaque volet latéral comporte sur son bord avant une découpe facilitant l'insertion de la languette entre le panneau avant les volets latéraux.

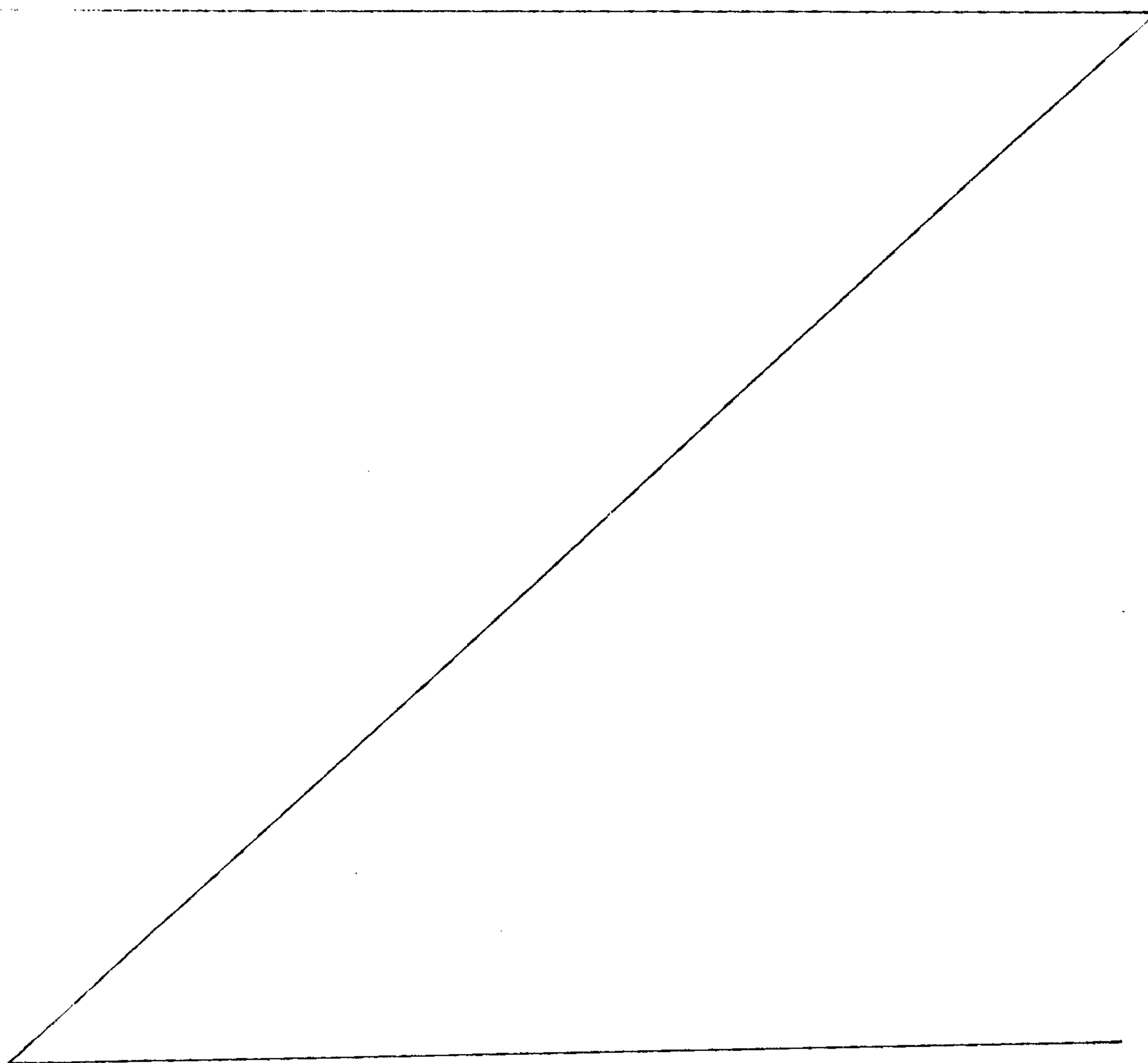
2c

Grâce aux découpures réalisées sur les volets latéraux, ces derniers peuvent se déformer plus facilement, le cas échéant, ce qui rend plus aisée la mise en place de la languette.

Toujours de préférence, chaque découpe définit dans la région du volet latéral adjacente à son bord distal et à son bord avant une première patte sous laquelle la surface formant butée est propre à venir en appui.

10 Chaque découpe définit également, de manière avantageuse, dans la région du volet latéral adjacente à son bord proximal et à son bord avant une deuxième patte sous laquelle la surface formant butée est propre à venir en appui.

De préférence, la languette comporte au milieu de son bord distal une découpe définissant de part et d'autre de celle-ci des avancées propres à s'engager



dans les intervalles formés par les découpures des volets latéraux avec le panneau avant.

Ainsi la languette peut être partiellement engagée entre les volets latéraux et le panneau avant avant de les rencontrer, ce qui facilite sa mise en place.

Avantageusement, les volets latéraux sont indépendants du rabat, ce qui  
5 facilite le montage de la boîte par rapport à celle décrite dans le modèle d'utilité DE-U-29620217 dans laquelle les volets latéraux sont reliés chacun par une ligne de pliage au rabat, et doivent être pliés selon une diagonale lors du montage de la boîte.

Avantageusement, les volets latéraux sont agencés pour se rabattre dans l'ouverture du corps de la boîte sans se superposer.

10 Ainsi, la surface formant butée de la languette peut venir en appui de manière sensiblement uniforme sous les deux volets latéraux, alors qu'en cas de superposition des volets latéraux la surface formant butée viendrait davantage en appui sur l'un des volets latéraux, ce qui n'est pas souhaitable.

De plus, il est relativement inesthétique de faire se superposer les volets  
15 latéraux car cela peut rompre l'harmonie du conditionnement.

De préférence, les bords distaux des volets latéraux sont sensiblement jointifs lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture.

De préférence, la surface formant butée de la languette s'étend sur sensiblement toute la largeur de celle-ci.

20 De préférence encore, la surface formant butée de la languette est située à proximité de l'extrémité distale de la partie formant couvercle.

La surface formant butée vient ainsi en appui sous les volets latéraux à la fin de l'insertion de la languette entre le panneau avant et le bord avant des volets latéraux.

25 Dans une réalisation particulière, la surface formant butée de la languette est constituée par une surépaisseur du rabat.

Le rabat peut présenter dans cette réalisation particulière, au niveau de la languette, une épaisseur double de celle au niveau de la partie formant couvercle.

Dans une autre réalisation particulière, la surface formant butée est constituée par une partie repliée sur elle-même de la languette.

30 Avantageusement, le corps de la boîte comporte une deuxième ouverture, cette deuxième ouverture étant munie d'un dispositif de fermeture associé identique ou non au premier.

La boîte est réalisée par découpage, pliage et collage d'une feuille de carton, éventuellement plastifiée, ayant de préférence moins de 2 mm d'épaisseur.

D'autres caractéristiques et avantages de la présente invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en oeuvre non  
5 limitatifs de l'invention, et à l'examen du dessin annexé sur lequel :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'une boîte conforme à l'invention,

- la figure 2 représente la boîte avant pliage du matériau en feuille qui la constitue,

10 - la figure 3 est une coupe du rabat dans un plan parallèle aux panneaux latéraux, faisant apparaître une surépaisseur au niveau de la languette,

- la figure 4 est une vue analogue à la figure 3, représentant une variante de réalisation,

15 - la figure 5 représente le positionnement des volets latéraux avant la mise en place du rabat,

- la figure 6 est une section de la partie supérieure avant de la boîte dans un plan de coupe parallèle aux panneaux latéraux illustrant le positionnement relatif de la languette et des volets latéraux lorsque la boîte est fermée, et

20 - la figure 7 est une vue analogue à la figure 6 lorsque la surface formant butée est constituée par une partie repliée sur elle-même de la languette.

La boîte 1 représentée sur les figures 1 et 3 comporte un corps 2 de forme allongée verticalement, de section transversale sensiblement carrée, comprenant un panneau longitudinal avant 3 et un panneau longitudinal arrière 4 reliés par deux  
panneaux latéraux 5 et 6.

25 Le corps 2 est réalisé par pliage et découpage, comme illustré sur la figure 2, d'un matériau en feuille, par exemple du carton, éventuellement plastifié et revêtu d'un décor extérieur.

Une bande d'assemblage 7 est réalisée sur le côté du panneau avant 3.

30 Cette bande d'assemblage 7 est collée au panneau latéral 5 pour former le corps 2, après pliage du matériau en feuille autour de lignes de pliage parallèles 10, 11 et 12 séparant respectivement le panneau arrière 4 du panneau latéral gauche 5, le panneau latéral droit 6 du panneau arrière 4 et le panneau avant 3 du panneau latéral 6.

La bande d'assemblage 7 est reliée au panneau avant 3 par une ligne de pliage 13 parallèle aux lignes de pliage 10, 11 et 12 précitées.

Dans l'exemple représenté, le corps 2 de la boîte comporte une ouverture supérieure 15 et une ouverture inférieure, non apparente sur la figure 1, un dispositif de fermeture 20 étant associé à l'ouverture supérieure 15 et un dispositif de fermeture 30 étant associé à l'ouverture inférieure.

Le dispositif de fermeture 20 comporte deux volets latéraux 21 et 22 réalisés respectivement dans le prolongement supérieur des panneaux latéraux 5 et 6 et un rabat 23 réalisé dans le prolongement supérieur du panneau arrière 4, entre les volets latéraux 21 et 22.

Le dispositif de fermeture 30 comporte, de façon similaire, deux volets latéraux 31 et 32 respectivement formés dans le prolongement inférieur des panneaux latéraux 5 et 6 et un rabat 33 formé dans le prolongement inférieur du panneau arrière 4.

Chaque volet latéral 21 ou 22 comporte une extrémité proximale 25 par laquelle il est relié au panneau latéral associé, cette extrémité proximale coïncidant avec une ligne de pliage perpendiculaire sur la figure 2 aux lignes de pliage 10 à 13.

Chaque volet latéral 21 ou 22 comporte également un bord distal 26 à l'opposé de l'extrémité proximale 25, un bord avant 27 reliant l'extrémité proximale 25 et le bord distal 26 du côté du panneau avant 3 lorsque le corps 2 de la boîte est assemblé, et un bord arrière 28 à l'opposé du bord avant 27.

Chaque bord avant 27 présente dans sa région centrale une découpe 29 définissant dans la région de chaque volet latéral adjacente au bord avant 27 et à l'extrémité distale 26 une première patte 35 et dans la région adjacente à l'extrémité proximale 25 et au bord avant 27 une deuxième patte 36.

Le rabat 23 comporte une partie formant couvercle 37 ayant une extrémité proximale 38 par laquelle elle est reliée au panneau arrière 4 et une extrémité distale 39 par laquelle elle est reliée à une languette 40.

Les extrémités proximale 38 et distale 39 coïncident avec des lignes de pliage parallèles entre elles et perpendiculaires sur la figure 2 aux lignes de pliage 10 à 13.

Le rabat 33 du dispositif de fermeture 30 comporte également une partie formant couvercle 65 pourvue du côté opposé au panneau arrière 4 d'une languette 46.

Pour amener le dispositif de fermeture 20 dans sa configuration de fermeture, les volets latéraux 21 et 22 sont placés dans l'ouverture 15, comme illustré sur la figure 5, puis le rabat 23 est rabattu sur les volets latéraux 21 et 22.

La languette 40 est insérée lorsque le rabat 23 est abaissé entre le bord avant 27 des volets latéraux 21 et 22 et le panneau avant 3.

La languette 40 présente alors à l'intérieur de la boîte une face intérieure 45 faisant face au panneau arrière 4, et comporte, du côté de cette face intérieure 45, une surface formant butée 50, propre à prendre appui sous les volets latéraux 21 et 22 pour s'opposer à l'ouverture du rabat 23.

Plus particulièrement, dans l'exemple décrit, la surface formant butée 50 est constituée par un décrochement formé par une surépaisseur du rabat 23 au niveau de la languette 40, surépaisseur qui peut être réalisée en collant une deuxième feuille sur une première feuille servant à réaliser le corps de la boîte.

En variante, la surépaisseur peut être formée par pliage et collage sur elle-même d'une partie de la feuille servant à réaliser le corps de la boîte.

Lorsque l'ouverture 15 est fermée, la surface formant butée 50 vient prendre appui sous les premières pattes 35 et sous les deuxièmes pattes 36 des volets latéraux, comme illustré sur la figure 6.

La surface formant butée 50 s'oppose ainsi à l'ouverture de la boîte et il est nécessaire pour dégager le rabat 23 de forcer sur celui-ci pour déformer les premières pattes 35 et les deuxièmes pattes 36 afin de faire franchir à la languette 40 le bord avant 23 des volets latéraux 21 et 22.

Le bord distal 55 de la languette 40 comporte avantageusement, comme représenté sur les figures, une découpe 56 dans sa région centrale, définissant de part et d'autre de celle-ci deux avancées 57 agencées pour s'engager dans les intervalles 58 formés par les découpes 29 des volets latéraux 21 et 22 avec le panneau avant 3, ce qui facilite la mise en place de la languette 40.

Le bord arrière 28 des volets latéraux 21 et 22 est avantageusement découpé légèrement en retrait, comme représenté sur les figures.

Lorsque le dispositif de fermeture 30 est dans sa configuration de fermeture, les volets latéraux 31 et 32 ont été repliés dans l'ouverture inférieure et le rabat 33 rabattu sur eux, la languette 46 étant engagée entre les volets latéraux 31 et 32 et le

panneau avant 3.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation qui vient d'être décrit.

5 On peut notamment réaliser la surface formant butée autrement qu'en assemblant deux épaisseurs de matériau en feuille.

A titre d'exemple, on a représenté sur la figure 4 une languette 40' ayant, du côté de sa face intérieure, une surface formant butée 60 formée en repliant une partie 61 de la languette 40' sur elle-même, la surface formant butée 60 étant ainsi constituée par le bord libre de l'extrémité repliée 61.

10 La surface formant butée 60 vient en appui, comme illustré sur la figure 7, sous les volets latéraux 21 et 22 lorsque la boîte est fermée.

## REVENDEICATIONS

1. Boîte (1) comportant un corps (2) comprenant un panneau avant (3) et un panneau arrière (4) reliés par deux panneaux latéraux (5,6), les panneaux latéraux et les panneaux avant et arrière étant réalisés par pliage d'un matériau en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture (15) et un dispositif de fermeture associé (20), ce dispositif de fermeture (20) comportant deux volets latéraux (21,22) réalisés chacun par pliage dans un prolongement  
10 d'un des panneaux latéraux (5,6), chaque volet latéral ayant une extrémité proximale (25), un bord distal (26) et un bord avant (27) situé du côté du panneau avant (3), le dispositif de fermeture (20) comportant également un rabat (23) formé dans un prolongement du panneau arrière (4), ce rabat (23) comprenant une partie formant couvercle (37) à rabattre sur les volets latéraux (21,22) et une languette (40; 40') destinée à être insérée entre le panneau avant (3) et le bord avant (27) des volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans une configuration de fermeture, la languette ayant deux avancées avec une découpe entre elles et une face intérieure (45) située en regard du panneau arrière (4) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa  
20 configuration de fermeture, la languette (40; 40') ayant une face intérieure du côté de laquelle se trouve au moins une surface formant butée (50; 60) propre à faire saillie sous les volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, chaque volet latéral (21, 22) comportant sur son bord avant (27) une découpe (29) facilitant l'insertion de la languette (40) entre le panneau avant (3) et les volets latéraux (21,22), chaque découpe (29) définissant dans la région de chaque volet latéral adjacente à son bord distal (26) et à son bord avant (27) une première patte (35) sous laquelle la surface formant butée (50; 60) est propre à venir en appui.

2. Boîte (1) comportant un corps (2) comprenant un panneau avant (3) et un  
30 panneau arrière (4) reliés par deux panneaux latéraux (5,6), les panneaux latéraux et les panneaux avant et arrière étant réalisés par pliage d'un matériau

en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture (15) et un dispositif de fermeture associé (20), ce dispositif de fermeture (20) comportant deux volets latéraux (21,22) réalisés chacun par pliage dans un prolongement d'un panneau latéral (5,6), chaque volet latéral ayant une extrémité maximale (25) un bord distal (26) et un bord avant (27) situé du côté du panneau avant (3), le dispositif de fermeture (20) comportant également un rabat (23) formé dans un prolongement du panneau arrière (4), ce rabat (23) comprenant une partie formant couvercle (37) à rabattre sur les volets latéraux (21,22) et une  
10 languette (40) destinée à être insérée entre le panneau avant (3) et le bord avant (27) des volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans une configuration de fermeture, la languette (40) ayant une face intérieure (45) située en regard du panneau arrière (4) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette (40) comportant, du côté de sa face intérieure, au moins une surface formant butée (50) propre à faire saillie sous les volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la surface formant butée étant constituée par une surépaisseur du rabat, chaque volet latéral (21,22) comportant sur son bord avant (27) une découpe (2a) facilitant l'insertion de la languette (40) entre le  
20 panneau avant (3) et les volets latéraux (21, 22), chaque découpe (29) définissant dans la région de chaque volet latéral adjacente à son bord distal (26) et à son bord avant (27) une première patte (35) sous laquelle la surface formant butée (50; 60) est propre à venir en appui.

3. Boîte (1) comportant un corps (2) comprenant un panneau avant (3) et un panneau arrière (4) reliés par deux panneaux latéraux (5,6), les panneaux latéraux et les panneaux avant et arrière étant réalisés par pliage d'un matériau en feuille, le corps de la boîte comportant au moins une ouverture (15) et un dispositif de fermeture associé (20), ce dispositif de fermeture (20) comportant deux volets latéraux (21,22) réalisés chacun par pliage dans le prolongement  
30 d'un panneau latéral (5,6), chaque volet latéral ayant une extrémité proximale (25), un bord distal (26) et un bord avant (27) situé du côté du panneau avant

(3), le dispositif de fermeture (20) comportant également un rabat (23) formé dans le prolongement du panneau arrière (4), ce rabat (23) comprenant une partie formant couvercle (37) à rabattre sur les volets latéraux (21,22) et une languette (40) destinée à être insérée entre le panneau avant (3) et le bord avant (27) des volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans une configuration de fermeture, la languette (40) ayant une face intérieure (45) située en regard du panneau arrière (4) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la languette (40) comportant, du côté de sa face intérieure, au moins une surface formant butée (50) propre à faire saillie sous les volets latéraux (21,22) lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture, la surface formant butée (60) étant constituée par une partie (61) repliée sur elle-même de la languette (40'), chaque volet latéral (21,22) comportant sur son bord avant (27) une découpe (2a) facilitant l'insertion de la languette (40) entre le panneau avant (3) et les volets latéraux (21, 22), chaque découpe (29) définissant dans la région de chaque volet latéral adjacente à son bord distal (26) et à son bord avant (27) une première patte (35) sous laquelle la surface formant butée (50; 60) est propre à venir en appui.

4. Boîte selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisée par le fait que chaque découpe (29) définit dans la région de chaque volet latéral adjacente à son extrémité proximale (25) et à son bord avant (27) une deuxième patte (36) sous laquelle la surface formant butée (50; 60) est propre à venir en appui.

5. Boîte selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée par le fait que les volets latéraux sont indépendants du rabat.

6. Boîte selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée par le fait que les volets latéraux (21,22) sont agencés pour se rabattre dans l'ouverture (15) du corps de la boîte sans se superposer.

7. Boîte selon la revendication 4, chaque volet latéral (21,22) étant relié par son extrémité proximale (25) au panneau latéral associé, caractérisée par le fait que les bords distaux (26) des volets latéraux (21,22) sont jointifs lorsque le dispositif de fermeture est dans sa configuration de fermeture.
8. Boîte selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée par le fait que la surface formant butée (50; 60) s'étend sur toute la largeur de la languette (40; 40').
9. Boîte selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, la partie formant couvercle (37) étant reliée par une extrémité proximale (38) au panneau arrière (4) et par une extrémité distale (39) à la languette (40; 40'), caractérisée par le fait que la surface formant butée (50; 60) est située à proximité de l'extrémité distale (39) de la partie formant couvercle (37).
10. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la surface formant butée (50) est constituée par une surépaisseur du rabat (23).
11. Boîte selon la revendication 10, caractérisée par le fait que le rabat (23) présente, au niveau de la languette (40), une épaisseur double de celle au niveau de la partie formant couvercle (37).
12. Boîte selon la revendication 1, caractérisée par le fait que la surface formant butée (60) est constituée par une partie (61) repliée sur elle-même de la languette (40').
13. Boîte selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisée par le fait qu'elle est réalisée par découpage, pliage et collage d'une feuille de carton de moins de 2 mm d'épaisseur.
14. Boîtier selon la revendication 13, caractérisé par le fait que la feuille de carton est plastifiée.

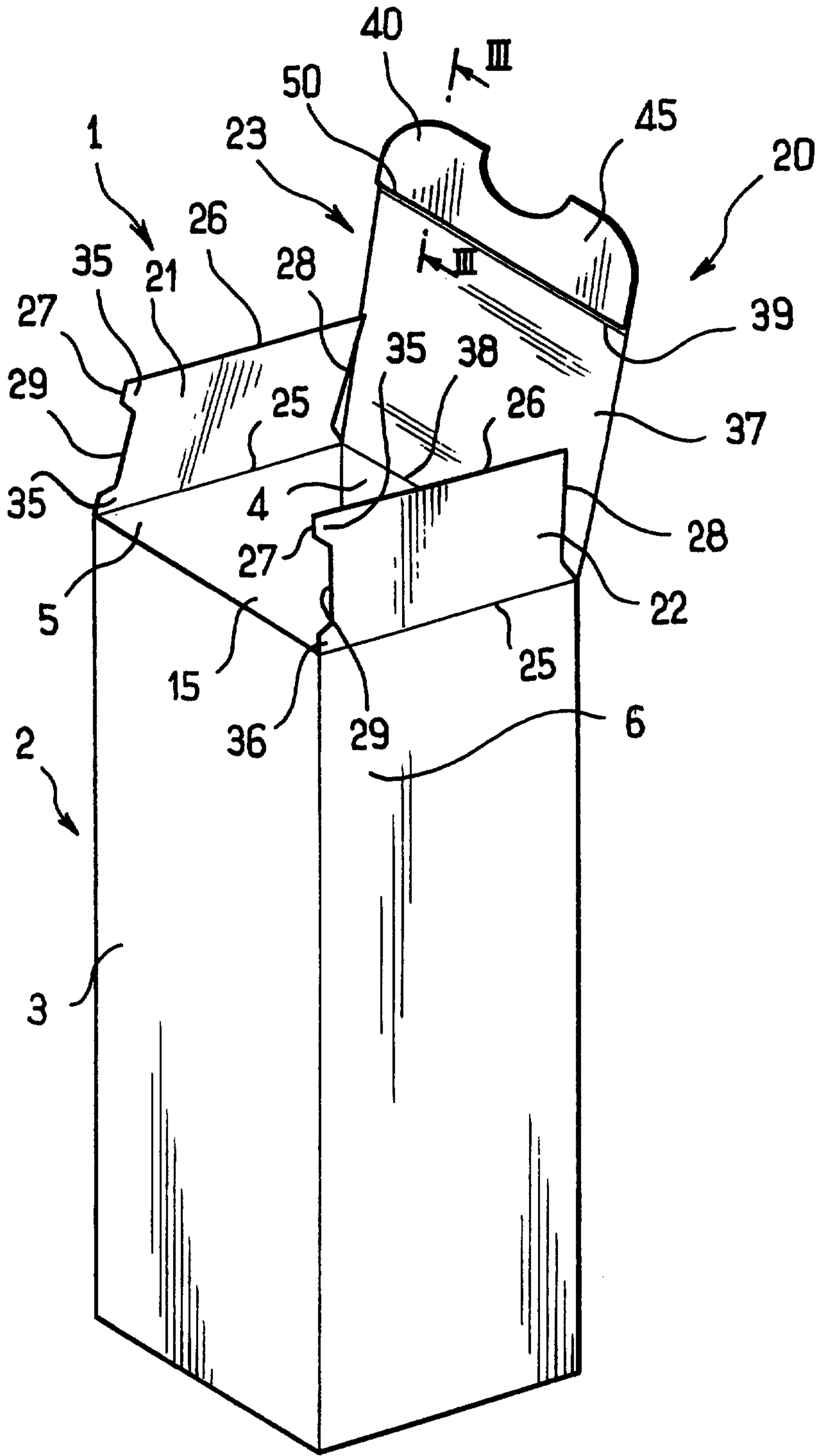


FIG. 1

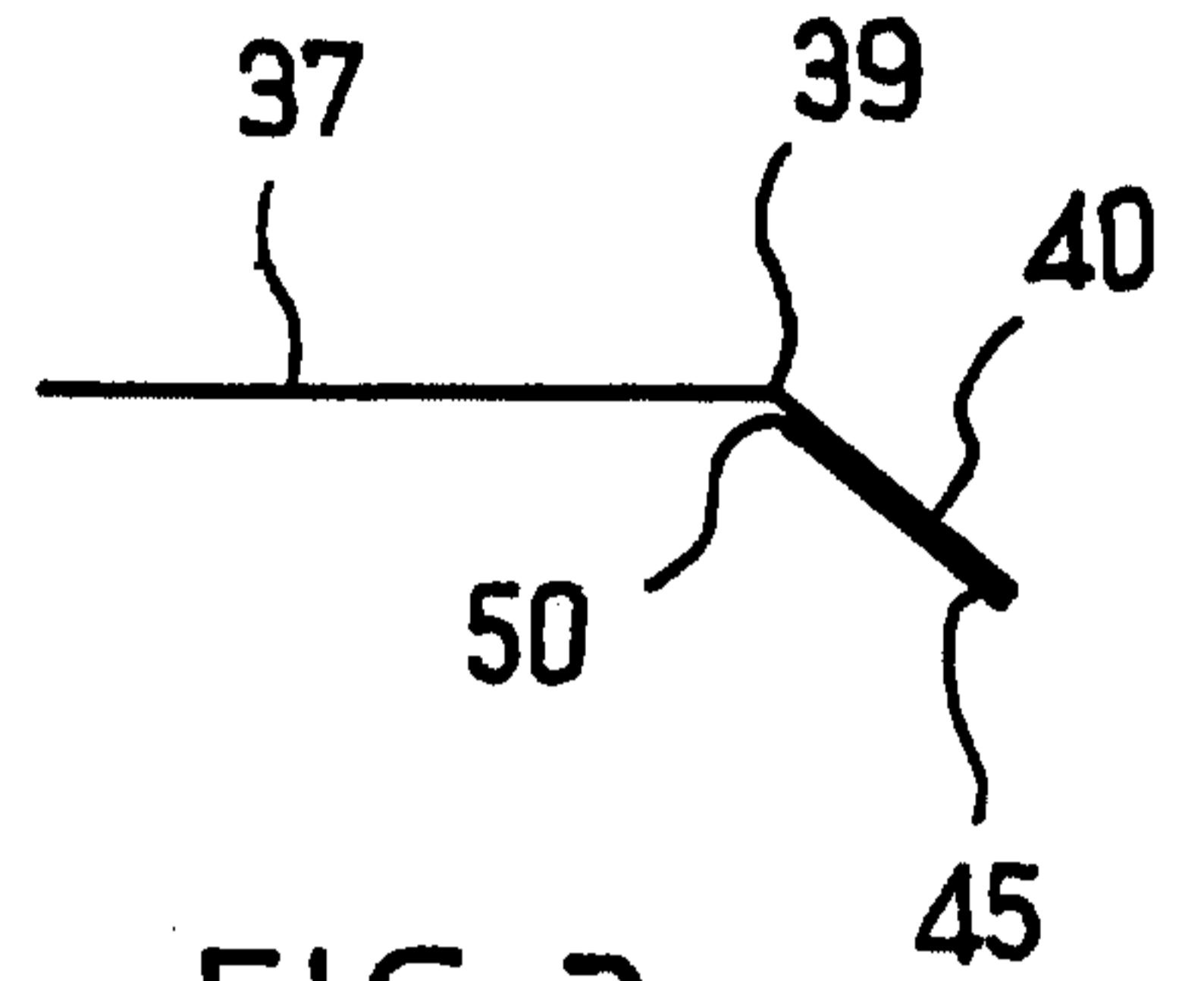


FIG. 3

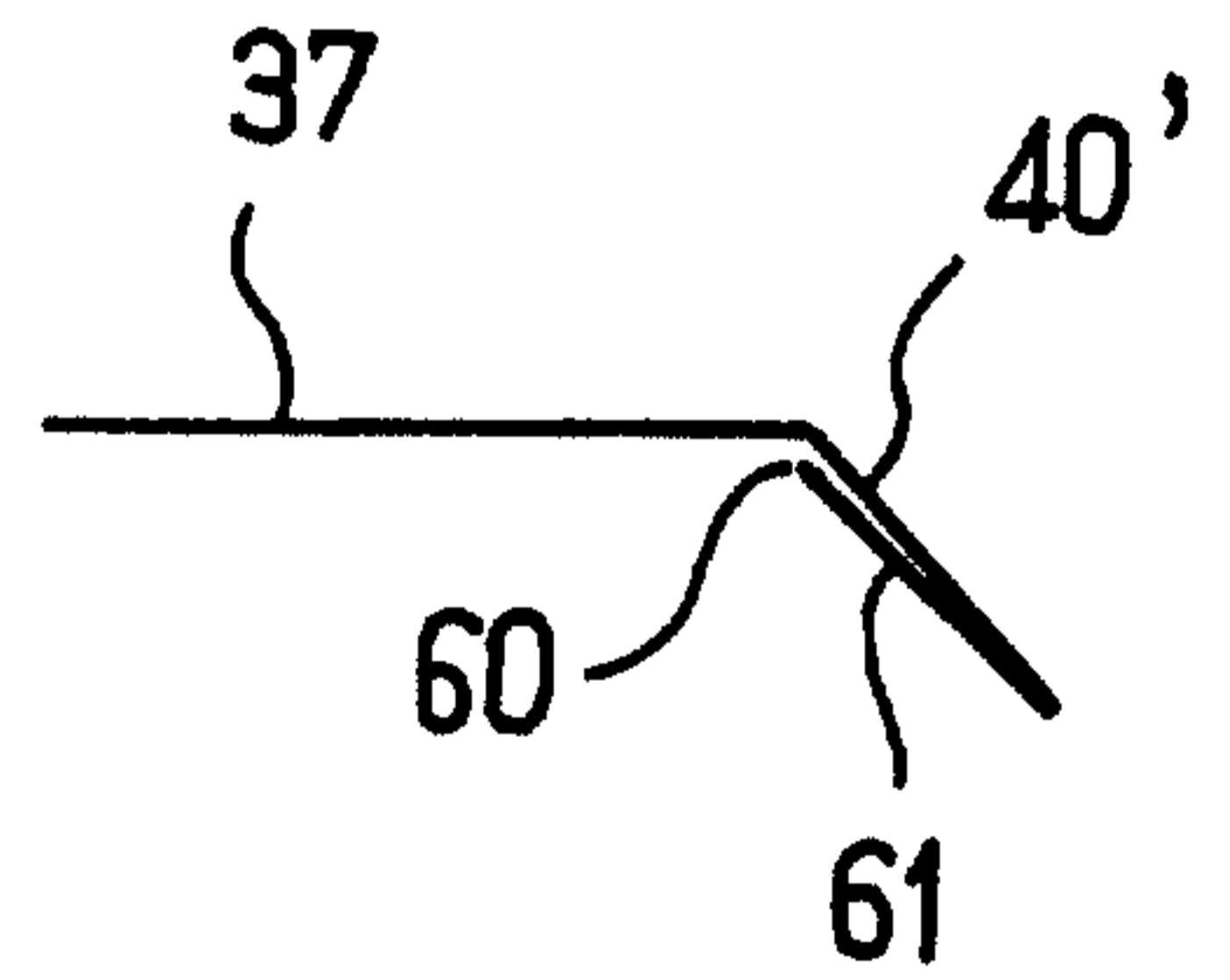


FIG. 4

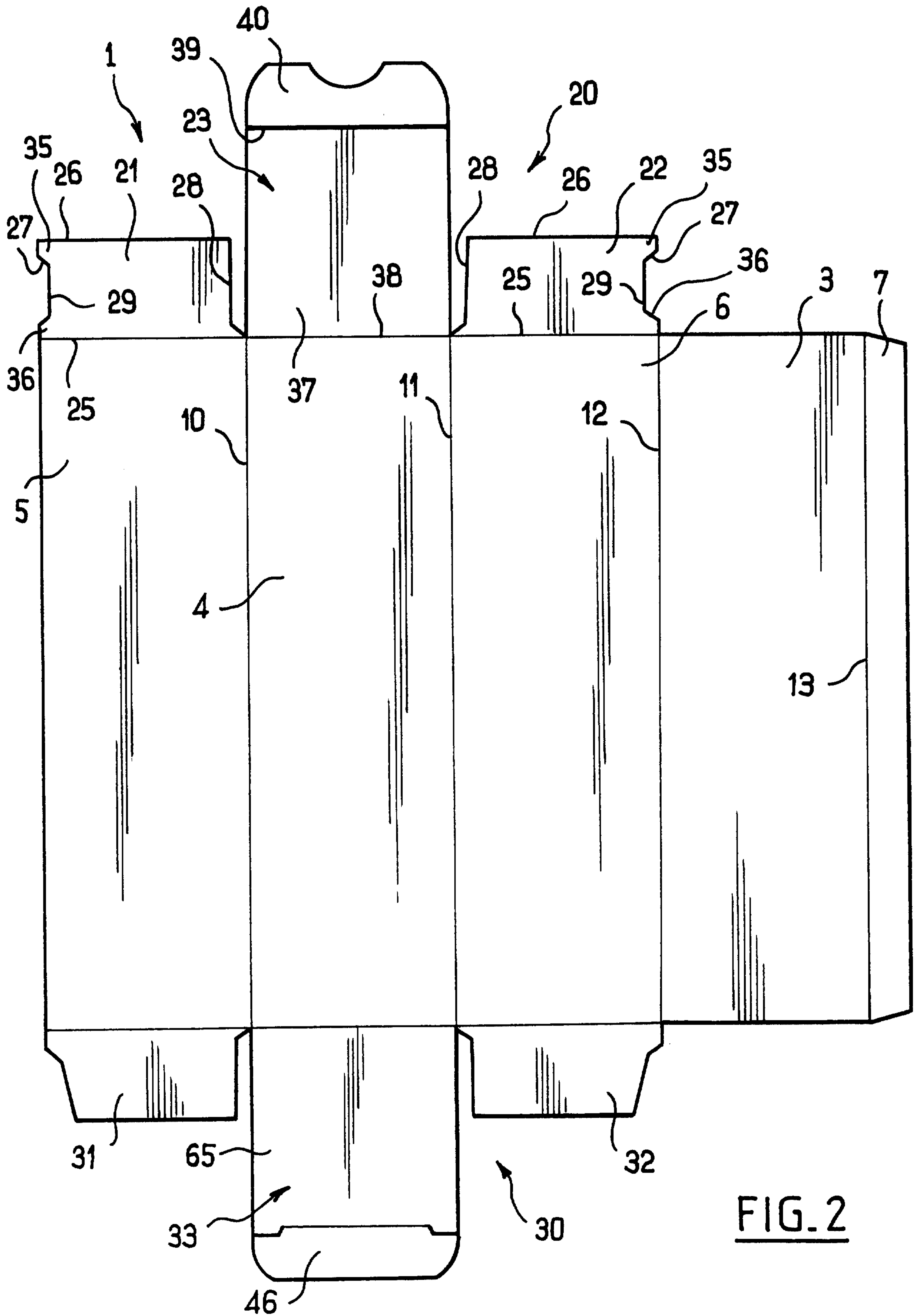


FIG. 2

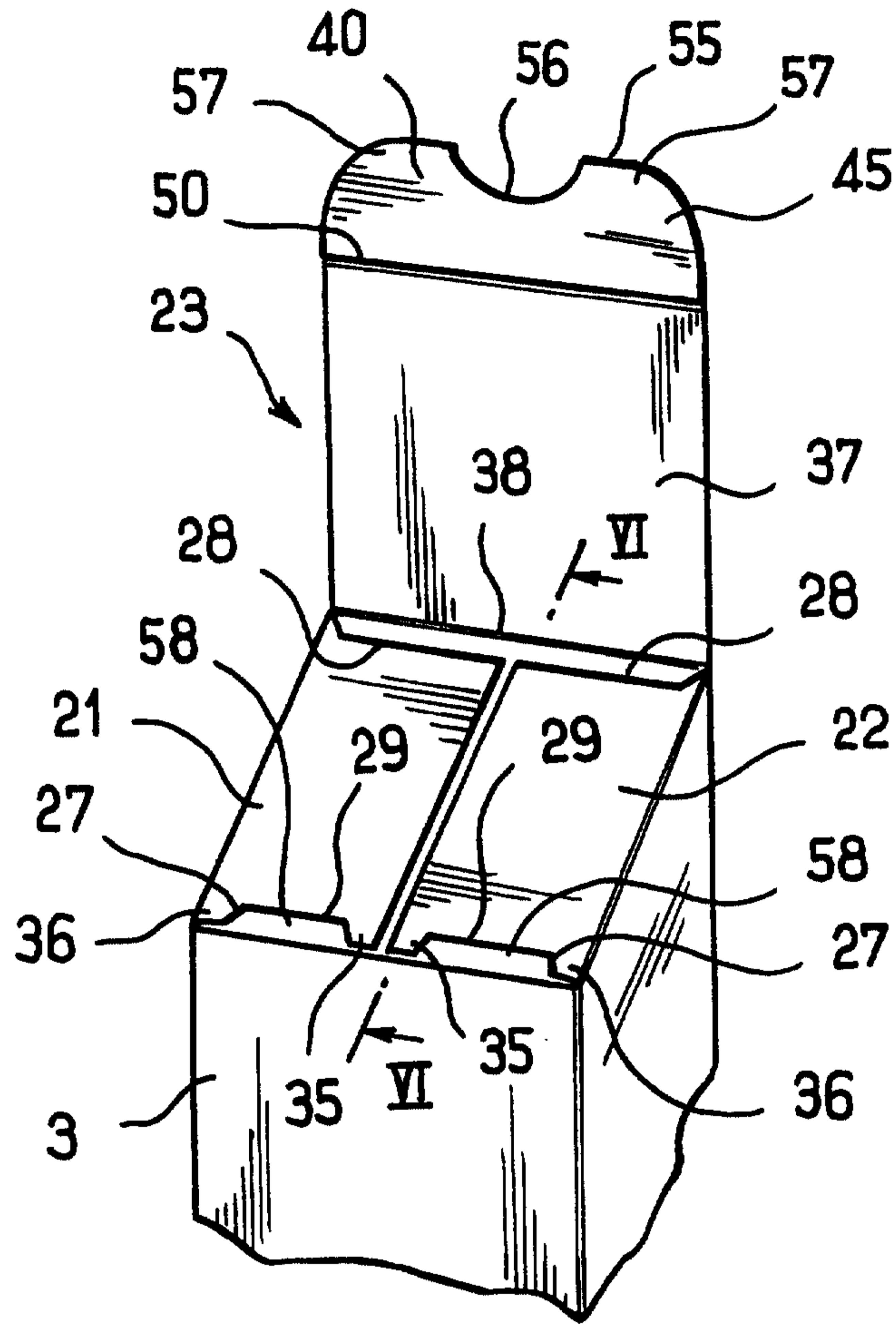


FIG. 5

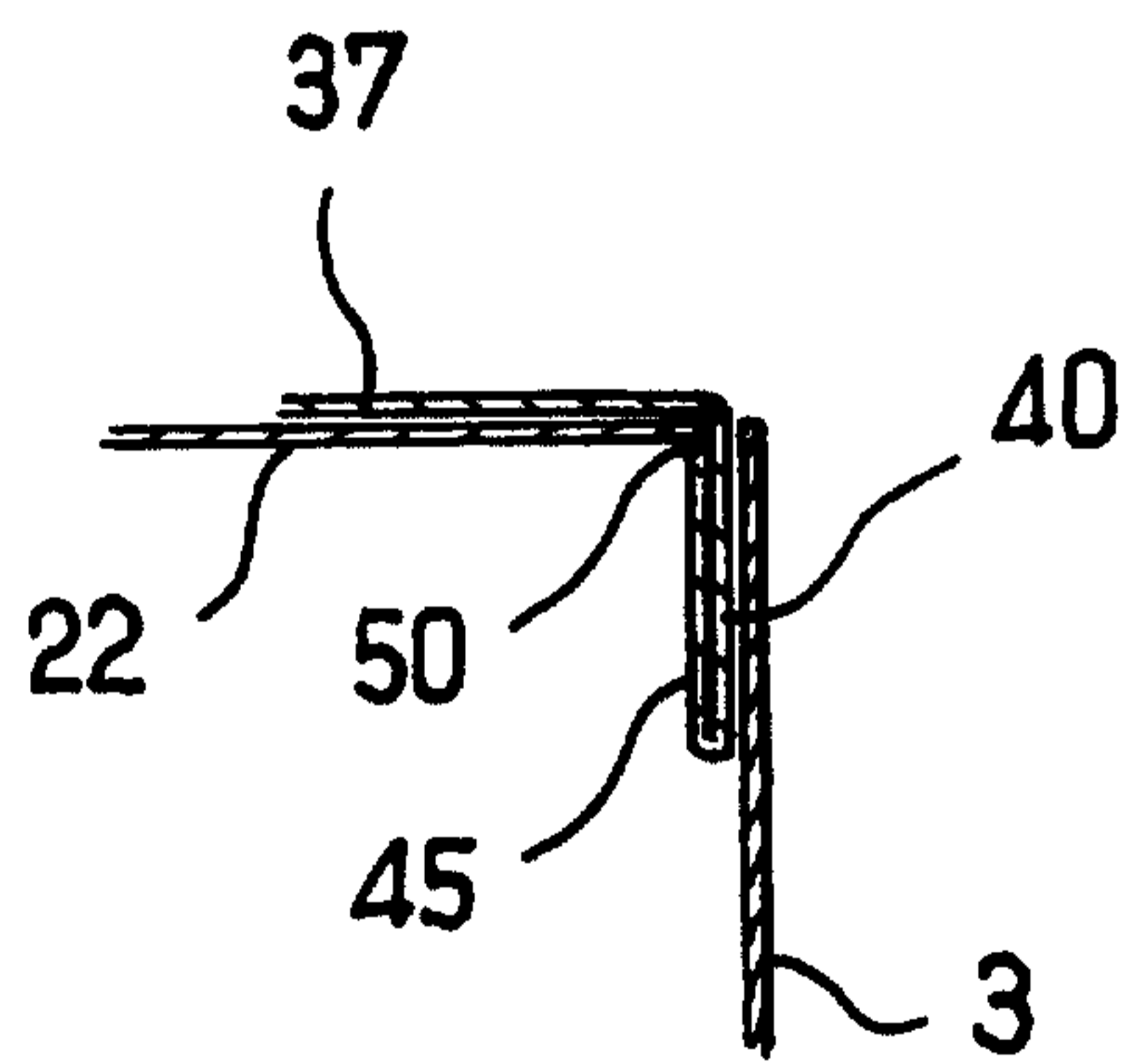


FIG. 6

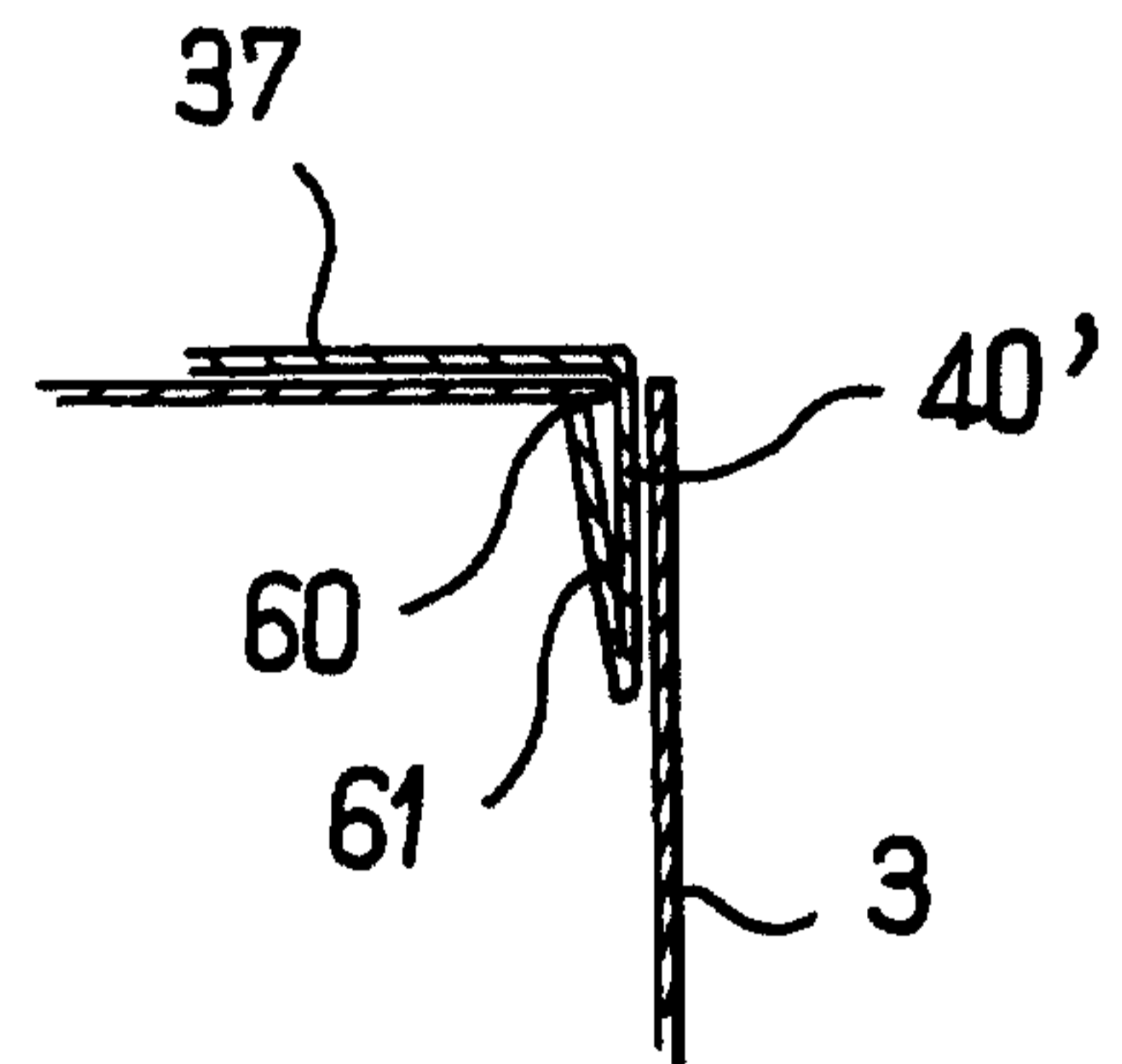


FIG. 7

